



La certification Qualité a été délivrée au titre de la catégorie : Actions de Formation

tel : 02 51 37 35 35 – 06 89 61 32 47
mail : le-carrefour-formation@orange.fr
web : le-carrefour-formation.fr
déclaration activité : 5285018588
agrément : E10085 05260

Conduite supervisée

La conduite supervisée est une formule différente de la conduite accompagnée avec un point commun, l'expérience acquise en accompagnement.

L'apprenant doit avoir 17 ans minimum, avoir obtenu l'examen théorique général, et avoir conduit minimum 20 h en auto-école. Il doit fournir un accord de l'assurance.

La conduite supervisée peut être déclarée à l'inscription ou en cours de route, ou encore après un ou plusieurs examens de permis de conduire défavorables.

Un rendez-vous préalable de 2 h sera organisé pour la passation en l'auto-école et l'accompagnateur.

Avantages :

- L'expérience au fil des kilomètres parcourus en accompagnement
- Plus de confiance sur ses capacités et compétences

Contrairement à la conduite accompagnée, la période probatoire reste fixée à 3 ans comme en formation traditionnelle et aucun avantage sur le coût de l'assurance ..

